



CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT
LEGISLATURE 2016-2021
CANTON DE VAUD
P.V.NO 15-24.06.2019

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 24 JUIN 2019
LAUSANNE
Salle du Grand Conseil

Présidence :	M. Fabrice AUBERT	Président
Vice-Présidence :	M. Benjamin MASUDI N'TAMBWE	1er Vice-Président
Scrutateurs :	M. Arjen MEIJER	Scrutateur
	M. Alex MEYLAN	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, M. Fabrice Aubert, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public, convoqués exceptionnellement ce soir à la Salle du Grand Conseil vaudois à Lausanne ; il remercie les Autorités qui nous permettent de vivre cette séance ici.

Il salue la présence des deux Députés combiens, Mme Carole Dubois, Présidente du groupe PLR au Grand Conseil et M. Nicolas Rochat Fernandez, Vice-Président du Grand Conseil. M. Nicolas Rochat Fernandez nous souhaite la bienvenue et nous adresse les salutations des Autorités cantonales, c'est sa dernière semaine ici puisqu'il arrête la députation vaudoise pour siéger dorénavant au Conseil national à Berne.

Il nous informe avec plaisir que cette salle sera bientôt agrémentée d'une pendule créée exclusivement pour ce site par l'Ecole technique de la Vallée de Joux au Sentier, dont le projet a été présenté aux membres du Grand Conseil lors de leur récente visite à ladite Ecole. Il nous laisse admirer la salle rénovée, inaugurée en avril 2017, en rappelant que le Grand Conseil est le premier pouvoir du Canton, et prend ensuite congé en s'excusant de ne pouvoir rester et en nous souhaitant de fructueux débats.

M. le Président félicite M. Nicolas Rochat Fernandez pour sa nomination à Berne et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ce nouveau mandat.

Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Adoption procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

c) Communications du Président

d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 47 Conseillers (ères)

Sont excusés : Mmes et MM. Blondel Nathalie
Bossert Rémy
Fazan Alain
Frey Nicolas
Gauthier Romain
Heizmann Christian
Matthey Julien
Oberson Marianne
Rieben Micheline
Simond Frédéric
Sonderegger Jean-Pierre

Absents : MM. Maillefer Cyril
Monthe Francis

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b)Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

Le procès-verbal est admis sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

c)Communications du Président

M. le Président informe le Conseil des communications suivantes :

La fête du 1^{er} août 2019 est organisée par le Village du Brassus au Rocheray, invitation à tous d'y participer.

Le rapport annuel de la Fondation IDEA est à disposition pour consultation.

Il lit les courriers de démission de MM. Nicolas Frey F3, et Nadia Pittet SOC&A.

Il donne la parole à M. le Syndic pour les :

d)Communications de la Municipalité

M. le Syndic Stives Morand excuse l'absence de M. Bertrand Meylan Municipal.

Il nous dit se rappeler son temps de Député dans l'ancienne salle du Grand Conseil où il y avait peu d'espace et est heureux de nous présenter les communications municipales ici ce soir :

Station de filtration du Brassus – Fin des travaux

Le 29 mai dernier, la Municipalité s'est rendue en fin de matinée à la station de filtration où se déroulait la séance de réception des travaux de modernisation des équipements, conformément au préavis No 7/2016. Ces travaux de modernisation de la station permettent maintenant de maîtriser la qualité de l'eau traitée quelle que soit la turbidité de l'eau brute de la source. Cette amélioration considérable des chaînes de traitement a nécessité plusieurs opérations successives et de nombreux mois d'optimisation du fonctionnement. Nous remercions vivement le bureau d'ingénieur et les entreprises pour le travail effectué. Dès le décompte final effectué, nous ne manquerons pas d'informer le Conseil communal des montants dépensés, à première vue dans les limites du préavis.

Equipement des Grandes Roches, ainsi que de l'alpage de la Moësette et de la Commune de Bise – Préavis no 3/2018

Au cours de la saison estivale 2018, la première étape des travaux d'équipement en eau du bâtiment des Grandes Roches et de l'alpage de la Moësette depuis la Combe a été réalisé. La conduite a pu être mise en service à la satisfaction de tous pour le début de l'hiver 2018-2019 afin d'alimenter notamment les canons à neige dans le secteur.

Comme prévu, les poteaux électriques de la ligne SEVJ ont été retirés, il en ira de même pour la ligne téléphonique qui fera également l'objet d'un démontage sous peu.

La deuxième étape des travaux entre les Grandes Roches et la commune de Bise sera entreprise dans le courant de l'été. La Municipalité est dans l'attente pour l'heure des autorisations correspondantes de la part de l'Office Fédéral de l'Agriculture.

Stationnement – Reprise des contrôles

Avec la disparition de la police municipale en 2010 et la mise en place d'un contrat de prestation avec la Gendarmerie, les contrôles du stationnement n'étaient plus assurés sur le territoire de la Commune, puisque cette tâche devait rester en mains communales selon la loi sur l'organisation de la police vaudoise (LOPV).

Toutefois, en quasi 10 ans, le trafic, à l'image du tissu économique local, s'est intensifié et il est maintenant constaté des problèmes récurrents sur quelques points chauds de la Commune en particulier aux centres du Sentier et du Brassus. Cette situation, compte tenu des évolutions futures, oblige la Municipalité à réagir et à mettre de l'ordre sur les stationnements communaux.

En conséquence, et ne disposant pas de personnel communal formé au contrôle, la Municipalité a décidé de se tourner vers la Commune de Vallorbe dotée d'un service

communal de sécurité municipale. Elle a donc conclu un partenariat avec cette Commune, pour que les assistants de sécurité publique (ASP) de Vallorbe assurent une présence régulière sur le territoire communal.

Dans cette même perspective, un inventaire des parkings et en cours et des restrictions de la durée de stationnement sont à l'étude à divers emplacements. La signalisation doit également être adaptée et ces travaux sont déjà en cours. Un mandat a été confié pour ce faire.

Ainsi donc, vous pourrez apercevoir dans le courant du mois de juillet, des contrôles aléatoires sur l'ensemble du territoire de la commune du Chenit.

Dans une première phase, sur les mois de juillet et août, des avertissements seront notifiés aux contrevenants. Ensuite, le dispositif montera peu à peu en puissance et des amendes d'ordres seront délivrées. L'objectif n'est pas de renflouer les caisses de la Commune par ce biais, mais bien d'assurer l'ordre et permettre une disponibilité de places suffisantes pour tout un chacun. Cette mesure permettra également de rappeler aux automobilistes, citoyens de la Commune ou non, les responsabilités qui sont les leurs, en particulier lorsqu'ils circulent dans des rues limitées au trafic des seuls riverains.

Le suivi administratif de ces contrôles (procédure d'opposition) continuera d'être assuré par le Secrétariat municipal de la commune du Chenit, qui assure déjà les tâches liées à la commission de police.

Réponse à l'interpellation de M. Claude Reymond – Travys SA

Suite à l'interpellation faite par M. Claude Reymond, la société Travys a fait part à la Municipalité de son appréciation de la situation. Elle relève à cette occasion aucune aggravation particulière ces dernières années des déprédations dans le matériel roulant.

Plus de 320 heures de contrôle ont été effectuées sur la ligne Vallorbe – Le Brassus, principalement en seconde partie de journée. Le taux de resquille de 1.64 % est le plus faible de l'ensemble des lignes *Travys*.

Le rapport de la société *Securitrans*, chargée de la surveillance, relève que la situation à bord des compositions *Travys* est demeurée saine.

Contacté également, le Directeur de l'Etablissement scolaire de la Vallée de Joux a fait part de quelques observations de ce qu'il remarque dans son établissement. Il n'a pas été possible, selon ses dires, d'établir que les problèmes relevés par l'interpellateur ont effectivement lieu que ce soit dans les rames *Travys* ou dans le préau de l'école.

Des contrôles par vidéosurveillance de manière aléatoire ont été effectués mais n'ont pas pu démontrer que des faits répréhensibles surviennent dans les rames. Bien entendu, il faut reconnaître que les trains transportant les écoliers peuvent parfois être plus bruyants et il n'est pas impossible que quelques chamailleries ou bousculades surviennent.

Dans son courrier, *Travys* réaffirme que la problématique de la sécurité à bord de ses compositions est prise très au sérieux et avec professionnalisme. Rien ne permet à la Municipalité de douter de cela. Il va de soi que des contacts réguliers avec la Gendarmerie locale vont se poursuivre, voire s'intensifier sur la ligne Vallorbe – Le Brassus.

Rappelons que lors de la survenance de faits répréhensibles, les usagers ont la possibilité de téléphoner à la police au numéro 117 ou à la police ferroviaire au 0800 117 117. Par ailleurs, des boutons poussoirs SOS sont disposés dans la plupart des compositions modernes de *Travys* qui permettent de donner l'alarme.

Le document complet remis par la société *Travys* est à disposition sur simple demande au Secrétariat municipal.

Jeux Olympiques de la Jeunesse

Le 3 juin a eu lieu la 3^{ème} séance d'information publique au casino du Brassus.

Depuis le mois de février, des articles ont paru régulièrement dans la FAVJ et des émissions sont également diffusées sur Val TV, afin de refléter les différents aspects des JOJ.

Un site internet a été mis en place pour la Vallée de Joux : <https://joj2020-valleedejoux.ch>

Par ailleurs, des informations générales sur les JOJ 2020 sont disponibles sur

<https://www.lausanne2020.sport/fr/>

Enfin, l'inscription des bénévoles est possible pour toutes les personnes qui souhaitent prendre une part active à cet événement.

Une information plus complète sur le programme et les infrastructures vous sera faite par M. Dominique Rochat lors de la séance du Conseil communal agendée le 7 octobre 2019.

Personnel

Les collaborateurs suivants ont fêté un jubilé au cours des derniers mois :

- Mme Maud Bauduret pour 10 ans de service au sein du bureau technique communal ;
- Mme Emilia Amaral pour 20 ans de service au sein du service des bâtiments ;
- M. Pierre Devaud pour 35 ans de service, tout d'abord au service forestier, puis ensuite au service des travaux.

La Municipalité a pris également congé de M. Francesco Cristiano, collaborateur du service des travaux, qui, après 28 ans d'activité a fait valoir son droit à la retraite. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour le futur.

Par ailleurs, la Municipalité a organisé le 10 mai dernier le repas du personnel regroupant l'ensemble des collaborateurs et retraités des services communaux.

Anniversaires

Les personnes suivantes ont célébré leur nonantième anniversaire :

- Madame Odette Woeffray au Sentier, le 17 avril 2019 ;
- Madame Zila Golay au Sentier, le 17 mai 2019.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite et leur a fait remettre le traditionnel cadeau et les vœux des Autorités communales.

Séance du conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 7 octobre 2019. Dans l'intervalle, la Municipalité tient à remercier l'ensemble du Conseil communal et en particulier son bureau, pour sa précieuse collaboration. Elle tient déjà à souhaiter à chacune et chacun de belles vacances d'été et se réjouit de vous retrouver à la rentrée.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications et propose au Conseil l'ordre du jour suivant pour ce soir :

1. Préavis No 6/2019 Comptes 2018
2. Election Commission gestion 2019
3. Election Commission des Finances
4. Election Suppléants Commission des Finances
5. Election Présidence – 1^{ère} Vice Présidence – 2^e Vice Présidence –
Scrutateurs – Scrutateurs suppléants
6. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Préavis No 6/2019 : Comptes 2018

M. le Président donne la parole à M. Reynold Keusen pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Répondant à la question de M. le Président si M. Reynold Keusen avait des remarques à formuler, il rappelle les « questions à la Municipalité » mentionnées à la fin de son rapport, soit :

Fonctionnement de la Commission de gestion :

Lorsqu'une visite est programmée, qui s'occupe des convocations ?

Pour 2018 le Président de la Commission de gestion a convoqué la Commission et pensait que les autres intervenants étaient convoqués par la Municipalité.

A deux reprises des intervenants manquaient, car pas convoqués. La Commission a dû faire deux séances supplémentaires à cause de cela.

M. le Président remercie M. Reynold Keusen et ouvre une discussion générale :

M. Raymond Lavanchy, concernant le chapitre Police, page 58 du préavis, précise que dans la pratique, dans notre région, une présence policière est assurée 24 h sur 24.

Le personnel des postes du Sentier et de Vallorbe a été intégré aux patrouilles, auxquelles prennent part à chaque fois un membre du poste du Sentier et un du poste de Vallorbe ; l'avantage de cette organisation est une meilleure connaissance sur le terrain.

M. le Syndic répond à la question du Président de la Commission de gestion qu'en effet, il y a eu un fâcheux concours de circonstance ; l'idée est de repartir d'un bon pied avec le Greffe ; la Municipalité s'excuse en précisant que quelques coups de téléphone juste avant la séance éviteraient tout malentendu.

M. le Président remercie M. Reynold Keusen et les membres de la Commission de gestion pour leur travail.

Il donne la parole à M. Pierre Olivier Capt pour le rapport de la Commission des Finances, et ouvre ensuite une discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe à la lecture des comptes, en priant chaque membre du Conseil de poser ses questions au fur et à mesure de sa lecture.

Les comptes 2018 bouclent avec un total de charges de CHF 33'175'232.69 pour un total de revenus de CHF 33'210'974.61, soit un excédent de recettes de CHF 35'741.92 viré à capital ; ce dernier atteint un montant de CHF 3'619'863.25 au 31.12.18.

Il ouvre ensuite une discussion générale, la parole n'étant pas demandée, il soumet les comptes 2018 au vote du Conseil qui les accepte comme suit :

Conclusion 1 : pas d'avis contraire ni abstention

Conclusion 2 : 45 oui, 1 abstention, pas d'avis contraire

Conclusion 3 : 46 oui, pas d'abstention ni avis contraire

Conclusion 4 : 46 oui pas d'abstention ni d'avis contraire, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Après avoir pris connaissance :

-des comptes de l'année 2018 ;

-des rapports municipaux ;

-des rapports de la Commission des finances et de la Commission de gestion ;

-des réponses de la Municipalité aux questions des commissions de contrôle ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. accepte les comptes communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2018 ;

2. accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018 ;

3. donne décharge à la Commission des finances ;

4. donne décharge à la Commission de gestion.

M. Reynold Keusen souhaitait souligner, au nom de la Commission de gestion, l'énorme travail réalisé pour la préparation des OPA Games, les membres de la Commission ont marqué leur intérêt en allant assister aux jeux et disent merci aux organisateurs.

M. Pierre-Olivier Capt précise que la disposition des rapports a quelque peu changé en voulant faire ressortir 4 sujets importants et ainsi être plus clairs pour le Conseil.

M. Laurent Reymondin Municipal estime, concernant les remarques sur les informations du Centre sportif, qu'elles ne sont pas à la bonne place dans ce rapport. Il y a quelques années, les comptes avaient été remis directement aux membres du Conseil communal. Il propose de reprendre cette procédure pour l'envoi des comptes et du rapport annuel du Centre sportif, par courrier électronique.

M. le Syndic remercie les membres des Commission de gestion et des Finances en soulignant que cette législature a été compliquée par le début du projet JOJ 2020. Maintenant les pistes

de ski sont aux normes FIS et doivent être homologuées, ce sont des parcours en boucle. Les solutions ont été trouvées grâce au travail de 3 Municipaux pendant près de 2 ans, qui se réunissaient avant les séances de Municipalité. Nous sommes ainsi à même de pérenniser ce projet pour notre jeunesse.

Du côté des finances la situation est stable. Les travaux de la piste cyclable vont être terminés cet été, l'important investissement se justifiait pour assurer la sécurité de nos jeunes sur le chemin de l'école.

La Municipalité reste optimiste, la situation financière est bonne, les prévisions respectées. M. Pierre-Olivier Capt recommande que les membres du Conseil n'hésitent pas à faire part de leurs questions, demandes ou remarques, aux Présidents de Commissions ou à la Municipalité, afin de permettre un retour sur les sujets qui leur posent question. Il nous rend attentifs à la situation de l'endettement et son évolution.

2. Election Commission de gestion 2019

M. le Président demande l'accord du Conseil sur le mode d'élection au scrutin de liste que le Conseil accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

Sont proposés par les responsables des groupes respectifs :

MM. Danick ROCHAT	UDI
Fabrice AUBERT	UDI
Ana MONGIELLO	UDI
Joëlle VULLIOUD	F3
Alix MAILLARD	SOC & A
Frédéric SIMOND	SOC & A
Jacqueline CRISTIANO	SOC & A

Mme Jacqueline Cristiano est proposée en remplacement de M. Eric RoCHAT qui n'est pas rééligible cette année (3^{ème} année) selon la remarque de M. Stéphane Reymond.

47 bulletins distribués, 47 rentrés, pas de bulletin nul ni de blanc, majorité 24. Sont élus :

MM. Danick ROCHAT	UDI	32 voix
Fabrice AUBERT	UDI	32 voix
Jacqueline CRISTIANO	SOC & A	32 voix
Frédéric SIMOND	SOC & A	31 voix
Joëlle VULLIOUD	F3	31 voix
Ana MONGIELLO	UDI	30 voix
Alix MAILLARD	SOC & A	30 voix

Le premier Conseiller de la liste est chargé de convoquer la Commission.

3. Election Commission des Finances

Sont présentés par leurs chefs de groupes respectifs :

MM. Jean-Luc LECOULTRE	SOC & A
Isabelle PIGUET	UDI
Philippe PERRIN	UDI
Pierre-Olivier CAPT	UDI
Romain GAUTHIER	F3

47 bulletins distribués, 47 rentrés, pas de bulletin nul ni de blanc, majorité 24. Sont élus :

MM. Pierre-Olivier CAPT	UDI	40 voix
Isabelle PIGUET	UDI	32 voix
Romain GAUTHIER	F3	28 voix
Philippe PERRIN	UDI	28 voix
Jean-Luc LECOULTRE	SOC & A	27 voix

Le premier Conseiller de la liste est chargé de convoquer la Commission.

4. Election Suppléants Commission des Finances

Sont élus à majorité, avec une abstention :

MM. Christophe FIGUET F3
 Fabrice PIAZZINI SOC & A
 Didier VAUCHER UDI

5. Election Présidence

M. Michel VULLIOUD F3 est élu Président par acclamation.

1^{ère} Vice-Présidence

Mme Raffaella CANTONE MEYLAN SOC & A est élue 1^{ère} Vice-Présidente par acclamation

2^{ème} Vice-Présidence

M. Arjen MEIJER UDI est élu 2^{ème} Vice-Président par acclamation

Scrutateurs

MM. Thierry ROUILLER UDI et Francisco SANCHEZ sont élus Scrutateurs

Scrutateurs suppléants

Mme Sarah PONCET UDI et M. Alex MEYLAN F3 sont élus Scrutateurs suppléants.

6. Divers et propositions individuelles

M. Didier Vaucher demande des informations sur les décisions de la Municipalité concernant les écoles plus précisément la journée continue et l'affectation de la Cantonette.

M. Michel Beetschen Municipal donne les renseignements souhaités : la décision a été prise le 11 juin et manque sur les communications municipales, que la Cantonette accueillera 30 élèves dont une quinzaine pour les repas à la rentrée d'août 2020. Les places actuelles permettent de pallier aux demandes jusqu'à ce délai.

M. Jacques-André RoCHAT, dans le but d'être bio et de diminuer les herbicides, voudrait savoir si la Commune connaît l'utilisation de la vapeur sèche contre les mauvaises herbes ?

M. Olivier Baudat Municipal répond qu'en effet, ce moyen va être testé sur les grandes places. L'utilisation d'herbicide est terminée, sauf dans les cimetières.

M. Philippe Perrin voudrait des nouvelles suite à sa demande de mise en place d'un parc à vélos au Sentier et une réponse pour les listes d'attente des crèches ?

M. Michel Beetschen répond au sujet de la capacité des Aristochats, qu'une solution serait possible d'après un contrôle du calcul des m2 et l'étape suivante serait l'aménagement des combles qui offrirait un espace supplémentaire.

M. David Piguet Municipal annonce concernant le parc à vélos au centre du Sentier qu'un contact a été pris avec le Village, il faudra choisir le modèle et une clé de répartition.

Mme Alix Maillard informe le Conseil qu'il y a trois semaines, au moins trois enfants se sont piqués les doigts avec une seringue à la sortie de l'école, que s'est-il passé ?

M. Michel Beetschen répond que c'est une situation regrettable, une aiguille a provoqué quelques piqûres à l'arrêt de bus, elle est ensuite partie dans le bus etc. Suite à cet événement, le CODIR ASIVJ a demandé à ce qu'une personne gérant l'accueil parascolaire de midi soit présente dans cette prise en charge à l'arrêt du bus. La personne qui s'occupe de l'accueil accompagnera les enfants jusqu'au bus et restera présente jusqu'à la prise en charge des enfants.

M. le Syndic précise qu'il ne s'agissait pas d'une seringue mais d'un injecteur à insuline.

M. Philippe Bohren revient sur la suppression de certains piliers d'annonces mortuaires en raison d'économies ?

M. David Piguet répond qu'aujourd'hui les comptes des Pompes funèbres ont un déficit de fr. 23'000.-, il faut réaliser des économies, d'où la diminution des affichages. Notre Commune compte encore 9 panneaux d'affichage alors que les deux autres Communes en ont beaucoup moins. Toutefois, au vu des réactions de la population, la Municipalité a pris note et corrigera cette restriction.

M Reynold Keusen demande s'il est vrai que les enfants fréquentant une école privée n'ont pas droit à l'abonnement Gentiane ?

M. Michel Beetschen se renseignera pour la prochaine séance.

M. le Syndic rappelle que l'abonnement Gentiane est financé par la collectivité publique, il est question de modifier cette organisation. Un peu moins de 800 jeunes sont scolarisés à l'école publique ; 20-30 jeunes sont scolarisés dans des écoles privées selon le choix des parents et la collectivité devrait financer les transports. C'est un choix politique mais pourquoi refuser l'école publique et accepter l'argent public pour les transports ?

M. Michel Beetschen précise qu'environ 850 enfants sont scolarisables, 750 à l'école publique et 100 en privé ou avec l'école à la maison. On doit se battre pour défendre l'école publique et on espère mettre le plus grand nombre possible d'élèves dans notre arrondissement scolaire en essayant de le rendre le plus attractif possible.

M. Pierre-Olivier Capt pense qu'il faudrait se poser la question de l'origine du phénomène concernant les choix des parents pour l'école de leurs enfants.

Par ailleurs, il souhaiterait plus de précisions dans les résultats des votes. Et pourquoi le procès-verbal de la Commune du Chenit ne paraît pas dans la FAVJ ?

M. Daniel Kaempf trouve frustrant de constater que le matériel des téléskis reste longtemps à l'air libre, les cannes, les véhicules de damage et les canons à neige alors que des aides financières importantes ont été accordées pour assurer leur pérennité. Quelle est la marge de manœuvre ? Y aurait-il une place dans les locaux de la Commune pour un tel matériel ?

M. David Piguet informe le Conseil que ce serait à M. Bertrand Meylan Municipal de répondre mais il est absent ce soir. Un membre de la Municipalité est présent dans les Comités des Téléskis ainsi que le Directeur de l'Office du Tourisme.

D'après ses informations, certaines machines sont en attente de reprise (nouveau leasing). Pour les canons, la Municipalité se renseignera et fera les remarques nécessaires pour une amélioration.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance, arrivé au terme de son mandat qu'il a exercé avec beaucoup de plaisir et pendant lequel il a beaucoup appris. Il remercie la Municipalité et le Greffe, se réjouit de se retrouver dans la salle pour la prochaine séance du Conseil communal fixée au 7 octobre 2019 à 20 h 30. Il est 22 h 50.

Le Président :

La Secrétaire :

Fabrice Aubert

Paulette Reymond





Le Sentier, le 2 octobre 2019

MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 33
E-mail: municipalite@chenit.ch

COMMUNICATIONS MUNICIPALES AU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 7 octobre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité est heureuse de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Fondation des Aristochats - Information

Au cours du mois de septembre 2019, divers changements ont eu lieu à la Fondation des Aristochats, en particulier, la démission de Mme Magali Keusen, Directrice et le départ de M. Pierre-Olivier Capt, Président du Conseil de fondation. Dans ce cadre, une direction ad intérim a été mise en place par les membres du conseil, en étroite collaboration avec les coordinatrices et le personnel administratif.

M. Christian Vullioud a repris le poste de Président du conseil de Fondation. L'évolution de la structure, en particulier le nombre croissant d'enfants la fréquentant, l'augmentation constante du nombre de collaboratrices et des activités poussent la nouvelle direction à procéder à une réflexion de fond sur l'évolution de la fondation. La Municipalité souligne qu'elle soutient cette démarche qui est en cours.

Dans l'intervalle, il convient de préciser que le fonctionnement de la garderie et de l'UAPE Le Chat botté est garanti.

Préavis no 4/2018 - Garderie des Aristochats, crédit complémentaire au préavis municipal 15/2013, aménagements extérieurs et améliorations acoustique intérieure

Les travaux relatifs à cet objet sont maintenant terminés. Après paiement des derniers décomptes, le préavis présente les soldes suivants :

Demande de crédit globale	CHF	300'000.00
Régularisation du préavis no 15/2013	./.	CHF 131'413.30
Sous-total	CHF	168'586.70
Travaux réalisés	./.	<u>CHF 147'182.45</u>
Solde final non dépensé	CHF	<u>21'404.25</u>

Ciné-Doc

Le 25 septembre 2019, le groupe *Ciné-Doc* a fait parvenir à la Municipalité son programme. La première projection de la saison sera le film *Diego Maradona* et aura lieu le dimanche 13 octobre 2019 à 10.30 heures au cinéma La Bobine. Rappelons qu'il s'agit d'une association qui est soutenue annuellement par la Municipalité.

Assistants de Sécurité Publics (ASP) - Contrôle du stationnement

Comme nous l'annoncions au mois de juin passé, les ASP ont débuté à la rentrée scolaire d'août les contrôles du stationnement sur le territoire communal. Pour le moment, les infractions constatées n'ont fait l'objet que d'avertissements et les contrôles se sont essentiellement focalisés sur les centres du Brassus et du Sentier.

Comme expliqué, les tournées vont peu à peu se généraliser sur l'ensemble du territoire communal. Considérant que la phase d'avertissement a suffisamment duré pour que les automobilistes s'adaptent, la Municipalité annonce que dès le mois d'octobre, des amendes d'ordre seront délivrées.

Rappelons que les collaborateurs de la commune de Vallorbe interviennent sur le territoire de la commune du Chenit, suite à la signature d'une convention de prestations avec cette commune.

Parallèlement, à ces surveillances, des travaux de mise aux normes de la signalisation des parkings sont en cours. Par exemple, le stationnement sur le parking du centre sportif sera revu de telle sorte à ce qu'il soit exclusivement réservé aux clients du centre. Les mises à ban nécessaires ont été effectuées et le cas échéant, des dénonciations seront opérées. Des panneaux seront d'ailleurs installés prochainement.

Piste cyclable - Fin des travaux

La Municipalité se réjouit d'informer les membres du Conseil de la fin des travaux entrepris dans le cadre de la création d'une piste cyclable. Les chiffres relatifs aux préavis seront communiqués d'ici la fin de l'année et une inauguration officielle sera organisée au printemps 2020.

Val TV - Emission Raconte-moi le Risoud

Le service forestier de la commune du Chenit a fait récemment l'objet d'un reportage de Val TV nommé *Les jardiniers de la forêt*. Les caméras de notre télévision régionale ont suivi l'activité quotidienne de nos bûcherons et de notre garde-forestier. Ne manquez pas d'aller visionner cette émission dont le lien est publié ci-dessous :

<https://valtv.ch/les-jardiniers-de-la-foret/>

La Municipalité tient à remercier les équipes de Val TV pour l'intérêt porté à notre service forestier ainsi que pour la qualité de cette émission.

Construction d'un rural - Le Solliat

Au cours du printemps 2019, la Municipalité a délivré un permis de construire pour un rural au Solliat. Les travaux ont alors débuté et manifestement, ne correspondaient pas aux plans d'enquête. Dans ces conditions, la Municipalité a ordonné la suspension immédiate des travaux.

Afin de régulariser la situation, des discussions sont en cours entre le Service du Développement Territorial, la commune et le propriétaire afin d'atténuer l'impact de cette construction sur le paysage, ainsi des modifications significatives devront être effectuées sur le bâtiment. Un accord a été trouvé.

Décès de M. Louis-William MEYLAN, ancien Municipal

La Municipalité a appris avec émotions le décès de M. Louis-William MEYLAN, le 16 septembre dernier, dans sa 87^{ème} année.

M. Meylan a occupé la fonction de Municipal pendant près de 24 ans (1982 - 2006). L'Exécutif tient à réitérer à sa famille ses sincères condoléances.

Une délégation de la Municipalité composée de MM. Olivier Baudat et David Piguet a participé à la cérémonie d'adieu qui s'est tenue le 19 septembre dernier. Malheureusement, un évènement important pour la région se tenait à Lausanne à cette même date et a retenu les autres membres de la Municipalité.

Personnel communal

Les collaborateurs suivants ont fêté un jubilé au cours des derniers mois :

- 10 ans de service : M. José Ferreira - Service des travaux, le 1^{er} juillet 2019 ;
- 10 ans de service : M. Loïc Rogenmoser - Responsable de l'exploitation du service des eaux, le 1^{er} juillet 2019 ;
- 25 ans de service : M. Yann Dépraz - Bûcheron au service des forêts, le 1^{er} septembre 2019 ;
- 30 ans de service : M. Patrick Bratschi - Bûcheron et désormais employé au service des travaux, le 1^{er} septembre 2019 ;
- 35 ans de service : M. Michel Golay - Employé au service des travaux, le 1^{er} septembre 2019.

La Municipalité a eu l'occasion de féliciter Melle Natalie Chellik pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce (candidate libre), après 3 années d'apprentissage dans nos services.

Il convient de préciser également de féliciter vivement M. Edison Hajdari pour l'obtention de son CFC d'employé de commerce. Ce dernier a fini son apprentissage au sein de notre commune au cours du mois de juillet dernier.

Le 31 juillet 2019, M. Nicolas Penel, Concierge au service des bâtiments a quitté notre commune. Il sera remplacé par M. Dominique Duvoisin qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2019.

La Municipalité souhaite également la bienvenue à M. Elio Carbone, apprenti forestier-bûcheron de 1^{ère} année ainsi qu'à M. Joao Cerqueira en qualité d'apprenti employé de commerce de 1^{ère} année. Ces deux personnes ont débuté leurs activités à la rentrée scolaire d'août 2019.

Anniversaires

Le 5 juillet 2019, La Municipalité en compagnie de Mme Evelyne Voutaz, Préfète, ont eu l'occasion de rendre visite à Mme Madeleine Zooler à l'occasion de son centième anniversaire. A cette occasion, l'Exécutif lui a remis le traditionnel cadeau de la part de l'Etat et de la commune.

Les personnes suivantes ont célébré leur nonantième anniversaire :

- Monsieur Albert Collomb au Brassus, le 13 juillet 2019 ;
- Madame Madeleine RoCHAT au Sentier, le 25 juillet 2019 ;
- Monsieur Jacques Bodenmann à L'Orient, le 29 juillet 2019 ;
- Madame Paulette Hauser au Sentier, le 9 août 2019 ;
- Madame Lucette Aubert au Sentier, le 6 septembre 2019 ;
- Madame Aline Yersin au Sentier, le 18 septembre 2019.

Pour les personnes qui le désiraient, une délégation de la Municipalité leur a rendu visite et leur a fait remettre le traditionnel cadeau et les vœux des Autorités communales.

Séance du conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **2 décembre 2019**.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire
Stives MORAND Marc-André BURDET

